



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975- 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date: 7 novembre 2019

Votre correspondant: Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 195 - Au 6 et 9 cours Général Giraud (Lyon 1er)

Demande de libération des trottoirs



Sur le cours Général Giraud, à hauteur du N° 6 (photo de gauche, prise dans le sens de la descente) et du N° 9, en face (photo de droite) le cheminement des piétons, encore plus celui des PMR et des poussettes, n'est pas très commode. Car ces trottoirs sont obstrués en permanence par le stationnement sauvage.

Non seulement le passage est rétréci mais, lorsque ces voitures prennent ou quittent leur stationnement, les piétons sont contraints de leur céder le passage. Les usagers en infractions deviennent donc prioritaires sur ceux qui sont tranquillement à leur place. C'est le monde à l'envers !

Cette situation dure depuis des années. Ce qui montre qu'elle est tolérée par la mairie d'arrondissement car, avec un PV à 135 €, la police municipale a les moyens de se faire respecter.

Nous demandons qu'il y soit mis fin, dans l'intérêt général et le respect du Code de la Route.

Dans un premier temps, la police pourrait apposer sur les parebrises des papillons indiquant que cette tolérance prendra fin à telle date. Dans un second temps, les récalcitrants seraient verbalisés.

Enfin, il conviendrait que le Grand Lyon procède à la pose de potelets ou barrières, comme cela existe vers les Nos 15 et 16, afin d'empêcher physiquement l'accès des voitures à ces trottoirs.

Destinataires :

- M. Jean-Yves Sécheresse, M. Alain Giordano et Mme Thérèse Rabatel, Adjointes au maire de Lyon
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert, Maire du 1er arrondissement, Mme Laurence Boffet, Adjointe et M. Sylvain Jourdan, Technicien
- M. Norbert Keller-Mayaud, Ville de Lyon
- M. Christophe Pernet-Tixier, Directeur de la police municipale de Lyon
- M. Jean-Louis Doit et Mme. Valérie Marchand, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie
- Le Progrès